

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



Paris, le 30 janvier 2021

Attestation d'appel à manifestation pour le 30 janvier 2021

Vu l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 ; les articles 10 et 11 de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, qui proclament la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique ;

Vu l'article 1^{er} du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'article 3 du même décret qui permet des rassemblements en vue de « *manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure* » dont la déclaration à l'autorité administrative compétente a précisé les mesures mise en œuvre « *afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1^{er}* » ;

Vu l'article 4 du même décret qui n'autorise les déplacements hors du domicile que de 6h à 18h ;

Vu les articles L.211-1 et L.211-2 du code de la sécurité intérieure ;

La Ligue des droits de l'Homme (LDH), représentée par son président M. Malik SALEMKOUR, atteste avoir appelé à **participer dans le respect des gestes barrières à la manifestation le 30 janvier 2021 place de la République**, de 13h à 16h. Cette manifestation a été déclarée à la préfecture de police de Paris.

Fait à paris, le 29 janvier 2021

Malik Salemkour